

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 6 de l'ordre du
jour

ACTIVITÉ FONDAMENTALE À EXÉCUTER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 1998— INDE 5569.01

Amélioration de la sécurité alimentaire grâce à des activités forestières dans les zones tribales

Nombre de bénéficiaires (moyenne annuelle)	608 250 (travailleurs et personnes à charge)
Durée de l'activité	Cinq ans (1997–2001)

Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	44 179 375
Coût total pour le gouvernement	224 201 458



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/99/6-C/2
9 avril 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

1. Le programme de pays pour l'Inde, qui a été approuvé par le Conseil d'administration en janvier 1997, comprend une activité fondamentale sur le développement tribal. L'objectif à long terme de cette activité est l'amélioration durable de la sécurité alimentaire des castes et tribus énumérées les plus vulnérables. Les activités principales sont le développement forestier axé sur la communauté, la production agricole et les nouvelles activités créatrices de revenu, combinés avec des fonds d'avance auto-renouvelables pour les groupes de femmes.
2. La sécurité alimentaire immédiate est améliorée grâce à l'octroi de vivres à des conditions de faveur à des travailleurs venant de tribus énumérées pauvres, qui sont recrutés à la journée par les départements des forêts des Etats de Bihar, Orissa, Madhya Pradesh, Rajasthan et Uttar Pradesh. Il s'agit là des Etats les plus pauvres de l'Inde. L'objectif est de fournir à chaque travailleur et à sa famille l'équivalent d'au moins 90 à 120 jours de rations alimentaires, ce qui renforce la sécurité alimentaire des ménages. Au cours de la période de cinq ans que dure le programme de pays (1997–2001), 62,8 millions de rations familiales seront distribuées en faveur de 125 600 familles par an en moyenne. Au cours de cette période, le PAM fournira 91 355 tonnes de blé, 42 600 tonnes de riz, 12 560 tonnes de légumes secs et 3 465 tonnes d'huile pour un coût total de 44 millions de dollars.
3. On estime que 667 millions de roupies seront dégagées grâce à la vente à des conditions de faveur des produits aux ouvriers, aux intérêts des dépôts bancaires et à la vente de sacs et conteneurs vides. Des projets d'investissements seront créés grâce à un processus participatif associant les bénéficiaires—tant femmes que hommes—à la formulation et à la mise en oeuvre de micro-plans villageois avec l'aide et la coopération des départements forestiers d'Etat, des comités (comités villageois pour la gestion et la protection des forêts) de la Direction conjointe des forêts et des ONG. L'essentiel des fonds (80 pour cent) seront utilisés dans 439 villages. Dix pour cent des fonds serviront à soutenir des programmes sectoriels dans le cadre d'activités agricoles menées dans des groupes de villages, ainsi que des programmes de micro-crédit et des activités créatrices de revenu pour les femmes. Six pour cent des fonds iront à des activités telles que la création d'installations d'eau potable et des camps sanitaires dans les villages tribaux; les quatre pour cent restants seront utilisés pour appuyer le projet. Au moins 20 pour cent du total des fonds seront acheminés par l'intermédiaire d'ONG. Un tiers des rations alimentaires seront directement distribuées à des femmes et 30 pour cent des fonds dégagés seront consacrés à des activités qui profitent directement aux femmes. On estime que 61 460 familles profiteront des activités créées grâce à des micro-projets tels que petits ouvrages d'irrigation, plantations, approvisionnement en eau potable et création de revenus.
4. Les villages seront choisis sur la base de critères bien définis: insécurité alimentaire élevée et concentration des castes et tribus énumérées, concentration élevée de paysans sans terre ou pratiquement sans terre, communautés forestières éloignées avec des activités de développement villageoises peu développées, existence d'un comité villageois pour la protection et la gestion des forêts enregistré, actif et motivé et présence d'ONG et d'autres groupes de développement villageois. L'accent mis sur le programme d'investissements améliorera la sécurité alimentaire des ménages.



5. Un autre avantage sera le renforcement des liens des départements forestiers d'Etat avec les communautés forestières pauvres. Cette activité devrait également faciliter la gestion conjointe des ressources forestières.
6. Le contrat concernant le projet Inde 5569.01 a été signé entre le Gouvernement indien et le PAM le 7 novembre 1998 et l'activité est exécutée dans les cinq Etats.

